

Proposition « d'aide aux revenus modestes »

Proposition à présenter au CG dans les divers (§ art.39 du RCG).

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les CC et chers collègues,

En 1989, le CC approuvait un règlement pour l'attribution d'une aide au logement. Pour faire simple, ce règlement prévoyait une aide communale allant de CHF 100.- à CHF 1'000.- par année aux ayants droit des prestations complémentaires AVS et AI, afin de compenser la différence entre les montants de loyer reconnus par les PC et la réalité des loyers à Marly. Le 3.12.2014, alors que les finances communales sont au plus mal, le CG acceptait d'abroger ce règlement par 30 voix contre 19, biffant du même coup un montant de 43'000.- prévu au budget.

Aujourd'hui, la situation est différente. Alors que nos finances communales s'améliorent années après années, la COVID-19 met à mal depuis quelques mois l'économie planétaire. Face à la gravité de la situation, le Conseil Fédéral a pris des mesures extraordinaires, et le parlement fédéral a voté des crédits considérables pour venir en aide aux entreprises et supporter les petits indépendants frappés par cette crise. L'état de Fribourg a lui aussi débloqué, hors budget, un montant de plus de CHF 60 millions pour un plan de relance de l'économie régionale. Toutes ces mesures visent à soutenir les entreprises et les commerces en difficultés, à maintenir des places de travail et à financer des programmes d'urgence. Mais il est très probable que cela ne suffise pas à éviter la casse.

Pour de nombreux travailleurs dans les domaines du spectacle, de la restauration, du tourisme et du luxe notamment, les conséquences ne se sont pas fait attendre. Dès le mois de mars, les plus chanceux se sont retrouvés au chômage technique, les travailleurs temporaires ont tout simplement perdu leur emploi, alors que les travaux les plus précaires comme les femmes de ménage par exemple, trop souvent pas déclarées, ont perdu du jour au lendemain leur place de travail, sans avoir droit au chômage. Aujourd'hui déjà, pour ces travailleurs leur revenu a sensiblement baissé, quand il n'a pas tout bonnement disparu.

Durant cette pandémie, la commune de Marly n'est pas restée sans rien faire. Et je profite de saluer toutes les actions menées par « le Groupe de soutien à la population » avec le concours de l'Animation, du PITSC, du Service social, du Service d'accueil extra familial et de bénévoles pour venir en aide à nos aînés et aux personnes « à risque ». Toutefois, face à la grande précarité qui affecte les plus démunis de nos concitoyens, et alors que nos comptes communaux de 2019 se sont soldés avec un bénéfice de CHF 2,3 millions, nous voulons, et nous devons en faire davantage.

Le règlement communal pour l'aide au logement, cité en introduction, n'est plus adapté à la situation actuelle. Car la réforme des PC, qui va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021, va réajuster à la hausse les montants des loyers, réduisant du même coup à presque rien le calcul de l'aide au logement. De plus, les PC ne comprennent pas les « working poor » et les personnes en recherche d'emploi qui peuvent également souffrir de précarité.

Le groupe socialiste vous propose donc de mettre en place une « aide aux revenus modestes » qui permette aux personnes à bas revenu, mais encore autonome, de vivre dans la dignité, sans devoir recourir à l'aide sociale. Une telle mesure simple, pertinente et facile à mettre en œuvre peut profiter à la fois aux personnes aux revenus modestes et à la collectivité. Car dans bien des cas, il est préférable de soutenir les travailleurs et des familles vivant à la limite du minimum vital pour les maintenir en dehors de la lourdeur administrative et de l'encadrement contraignant de l'aide sociale.

Ce nouveau règlement devrait avoir pour objectifs de :

- Soutenir les personnes aux revenus les plus modestes ou en recherche d'emploi réunissant les critères suivants ;
 - o Avoir un revenu proche, mais supérieur au minimum vital défini par la loi sur l'aide sociale (LaSoc), et donc ne pas être au bénéfice de l'aide sociale
 - o Avoir été domicilié à Marly durant les 12 mois de l'année.
- Donner la priorité aux parents en charge d'un ou plusieurs enfants
- Limiter l'aide communale à CHF 1'500.- par année
- Prévoir au budget de fonctionnement un montant destiné à cet effet.

Cette « proposition », au sens du Règlement du CG, s'adresse donc au bureau du CG, afin de l'inscrire à l'ordre du jour du prochain CG et de la soumettre au vote de l'assemblée.

(§ art. 41, 42 et 43 du RCG)

Fort de son soutien du législatif, cette proposition entend :

- Donner mandat au CC pour étudier la question des personnes aux revenus les plus modestes
- Elaborer un règlement qui réponde à cette problématique
- Laisser la liberté à l'exécutif quand à la détermination ; du seuil de prise en compte des ayants droit, du mode de calcul des aides communales et du montant global alloué pour cela
- Inviter le CC à présenter ce nouveau règlement au CG
- Intégrer un montant adéquat au budget de fonctionnement 2022.

(§ art. 44 du RCG)

Mesdames et Messieurs les membres du CC, nous sommes bien conscients, que le délai demandé pour le budget 2022 ne respectera pas le délai de réponse réglementaire d'une année, mais la gravité de la situation nous paraît légitimer une telle demande.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les CC et chers collègues, le groupe socialiste vous remercie pour l'attention que vous saurez porter à cette proposition.

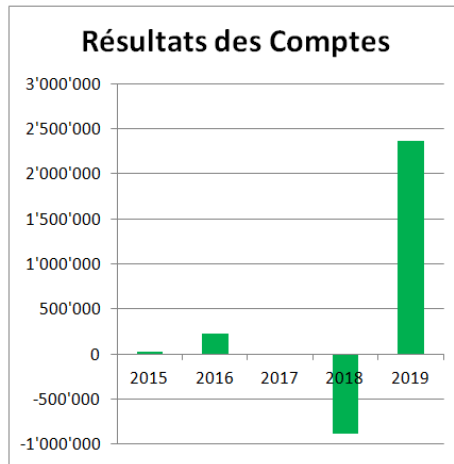
Pour le groupe socialiste, Sylvain Grandjean.

Annexes :

Commune de Marly :

COMPTES	Charges	Produits	Résultats
2015	39'849'615	39'872'317	22'702
2016	38'455'394	38'683'579	228'184
2017	38'892'954	38'886'572	-6'382
2018	39'328'275	38'447'542	-880'733
2019	39'802'404	42'171'685	2'369'281

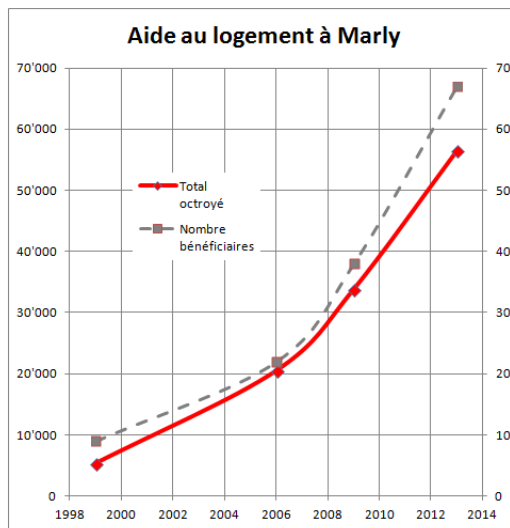
En 2017 :
Droit de superficie du Pré Zurthanen de +1.77 Mio.,
dont -1.2 Mio passé en réserve.



Aide au logement

Chiffres selon message 08-14 du CG du 3.12.2020

Années (-)	Nombre bénéficiaires (personnes)	Total octroyé (CHF)	Montant moy. / bénéficiaire (CHF / Pers)
1999	9	5'265	585
2006	22	20'443	929
2009	38	33'754	888
2013	67	56'408	842



Chômage à Marly

Selon les statistiques du chômage par commune, du Service publique de l'emploi (canton de FR)

	Etudiant, fin de droit + chômeurs Dem. d'emploi		
	2018	2019	2020
janvier	310	308	259
février	300	301	254
mars	289	271	264
avril	281	252	291
mai	265	235	284
juin	264	233	304
juillet	260	235	303
août	272	242	309
septembre	261	227	323
octobre	271	242	328
novembre	278	250	
décembre	290	270	

	Ayants droit au chômage Chômeurs		
	2018	2019	2020
janvier	168	172	158
février	153	152	140
mars	147	143	144
avril	131	125	158
mai	116	130	156
juin	137	120	158
juillet	150	126	169
août	139	139	167
septembre	128	130	173
octobre	135	133	170
novembre	137	136	
décembre	150	155	

